



AVIS DE COURSE

Régate « Le Trophée des Ports »

Dimanche 23 avril 2017

Lac du Der

Organisée par le CLUB NAUTIQUE DE GIFFAUMONT

Port de Giffaumont – 51290 GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT

Préambule : Régate de Grade 5A comptant pour le Challenge du Lac
En raison des élections la régata finira tôt.
L'heure de clôture des inscriptions sera respectée ainsi que l'heure du premier signal d'avertissement.

- 1. REGLES**, la régata est régie par:
 - 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020),
 - 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
 - 1.3 Les règlements fédéraux,
 - 1.4 Le guide de la classe « Osiris habitable » 2017, sauf modifications par les règles du 1.6 ci-après,
 - 1.5 Le règlement du Challenge du Lac,
 - 1.6 Les règles de course de la classe « Osiris Habitable » du Lac du Der, sauf modifications par le présent Avis de Course et par les Instructions de Course,
 - 1.7 Le règlement de police du Lac du Der,
 - 1.8 Le présent Avis de Course,
 - 1.9 Les Instructions de Course Type habitable,
 - 1.10 Les annexes aux Instructions de course,
 - 1.11 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 2. PUBLICITE :** Les concurrents portant une publicité sur leur voilier doivent présenter la carte ou l'autorisation ponctuelle. L'autorité organisatrice doit remettre au Comité de Course, avant l e départ, la liste des concurrents ayant présenté leur carte ou leur autorisation ponctuelle.
- 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**
 - 3.1 La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, monocoques, de la catégorie OSIRIS HABITABLE 2017, des groupes A, B, C, D, E, F, L, Q, R et micro.
 - 3.2 Les inscriptions se feront sur place en complétant le formulaire fourni, accompagné des frais d'inscription requis. Les inscriptions pourront être envoyées par mail (délai de rigueur 2 jours avant la régata)
 - 3.3 Les concurrents français (chaque membre de l'équipage), et étrangers possédant une licence FFVoile, doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant l'inscription « Compétition » ou fournir certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité et/ou la carte d'identité valide du bateau.
 - 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 4. DROITS A PAYER :** 10€00 par bateau pour toutes les classes.

- 5. PROGRAMME**
- 5.1 Dimanche 17 avril 2016 (**en raison des élections aucun retard au programme ne sera toléré**)
- de 8h00 à 9h30 inscriptions ou confirmation des inscriptions
 - 9h30 clôture des inscriptions et briefing
 - 10h00 signal d'avertissement de la première course
 - dès que possible résultats et pot de l'amitié
- 5.2 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h00.
- 6. JAUGE**
- 6.1 La liste des inscrits avec les ratings sera affichée au plus tard ½ heure avant l'heure limite de dépôt des réclamations.
- 6.2 Jauge et contrôles : à discrétion du Comité de Course et du Jury.
- 7. INSTRUCTIONS DE COURSE**
- 7.1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :
- Les instructions de course type habitable seront affichées selon la Prescription Fédérale si nécessaire,
 - Les annexes, parcours et plan du Lac seront distribués au moment des inscriptions.
- 8. LES PARCOURS** : Les parcours seront de type mixte : construit(s) et/ou côtier(s).
- 9. SYSTEME DE PENALITES** : La pénalité de 2 tours est remplacée la pénalité de 1 tour, ceci modifie la règle 44.1.
- 10. CLASSEMENTS**
- 10.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 10.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec CVL.
- 11. COMMUNICATION RADIO** : Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
- 12. PRIX** : Les prix seront distribués comme suit : 1 coupe aux quatre premiers toutes classes confondues,
- 13. DECHARGE DE RESPONSABILITE**
- Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata
- 14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE** :
- En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Le Trophée des Ports »
- 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** : Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

CLUB NAUTIQUE DE GIFFAUMONT

Port de Giffaumont

51290 GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT

Tél. 03 26 72 81 23 (messagerie)

Portable : 06 50 07 44 68 ou 06 76 11 89 09

E-mail : cngiffaumont@orange.fr

Site : <http://www.cng-der.com>